Implantations des immeubles:

alignement obligatoire constructions principales

limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales

alignement obligatoire dépendances

limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

limites minima/maxima de surfaces constructibles pour vérandas

Délimitations des lots / parcelles:

Délimitations des zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)

Lots privés constructibles

Terrains cédés à la commune

Espaces verts:

EVP espace vert public (affection spécifiée dans la partie écrite du PAP)

EVp espace vert privé (affection spécifiée dans la partie écrite du PAP)

ADj aires de jeux

plantations existantes

plantations projetées

A arbres à conserver

Voies de circulation:

rues

P aires de stationnement / emplacement public

chemin piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des Toitures:

orientation du faîte

tx toiture à x versants, degré d'inclinaison

tp toiture plate

respect de conditions d'intégration déterminées

lampadaires existants

Zones définies au PAG:

R-II R: quartier résidentiel - II: deux niveaux (svt règlement des bâtisses actuellement en vigueur)

PAP **Délimitation du PAP**

Hauteur des constructions:

ho-x hauteur à la corniche de x m

hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

mi maisons unifamiliales isolées

mj maisons jumelées

Référence 15724/32C
Le présent document fait l'objet de l'accord du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
émis le 26 07 2010

Référence 15724/32C
Le présent document appartient à mon décision de ce jour.
Luxembourg, le 26/05/10
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

N

DATE	IND	MODIFICATIONS
22/12/2009	B	modifications suite à la réunion à l'administration communale de Frisange le 16/12/2009
12/12/2009	A	modifications suite à la réunion à l'administration communale de Frisange le 25/11/2009

PS: Toutes les cotes sont à vérifier sur place
Remarque: Ce document ne vaut pas pour l'autorisation.
L'architecte ne peut être tenu responsable de divergences dimensionnelles, de destination de locaux, et d'exécution non conformes aux règles de l'art.

PAP "AN DER ALUECHT" phase 2 à FRISANGE
modification partielle du DOMAINE PRIVÉ (lots privatifs 1-26)

FRIEDRICH + MATHIEU
S.a.r.l. - ARCHITECTES
EL. sur place Mécanique
L-5411 Remerschen
porte: +352 621 275 755
t: +352 23 69 23 42
f: +352 23 69 23 41
Bureau@fm-sarl.lu

EIFEL-HAUS Luxembourg S.A.
10, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg

Plan numéro: 0975_01PAP_B

implantation

Echelle: 1/500

Date: 24/11/2009